

# RÉAGIR

## FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

En période  
de confinement

# Covid-19 - Informations

## Prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants



PRÉFET  
DE L'AUBE

### EN PARLER

Le CIDFF de l'AUBE

vous informe et vous accompagne

Par téléphone ou par mail

Permanences juridiques :

les mardis de 10h30 à 12h00

et les Vendredis de 13h00 à 15h00

En dehors de ces permanences, vous pouvez contacter le CIDFF par téléphone ou par mail en laissant votre demande et vos coordonnées afin que l'association vous contacte dans les meilleurs délais.

☎ 03 25 73 15 25

[cidff.aube@gmail.com](mailto:cidff.aube@gmail.com)

<https://www.facebook.com/cidff.delaube.5/>

### SOLIDARITE FEMMES AUBE

vous écouter, vous accompagner et vous orienter  
téléphoniquement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

☎ 03 25 73 26 26

[contact@solidaritefemmes-aube.fr](mailto:contact@solidaritefemmes-aube.fr)

### L'AVIM-RS FV10

assure la prise en charge juridique et  
psychologique des victimes sur RDV  
téléphoniques

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

☎ 03 25 73 78 78

[avim10@wanadoo.fr](mailto:avim10@wanadoo.fr)

La plateforme d'écoute et d'orientation

☎ 39 19

est accessible pour les victimes et les témoins

du lundi au samedi

de 9h00 à 19h00

### PORTER PLAINTE

Privilégiez la plateforme de signalement des violences sexistes et  
sexuelles :

[service-public.fr/cmi](https://service-public.fr/cmi)

OU

[arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)

Plateforme qui permet de dialoguer 24h/24h et 7 jours/7 avec les  
forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de  
manière anonyme et sécurisée.

**En cas d'urgence composez le 17 (police/gendarmerie) d'un  
poste fixe ou le 112 (de votre portable) ou le 114 (par SMS), les  
forces de l'ordre se déplaceront immédiatement sur le lieu de  
votre appel.**

S'il n'y a pas d'urgence et avant de vous déplacer sur une brigade  
de gendarmerie ou au commissariat de police de TROYES, vous  
pouvez faire une pré-plainte  
en ligne sur

[www.pre-plainte-enligne.gouv.fr](https://www.pre-plainte-enligne.gouv.fr)

Pour trouver la gendarmerie la plus proche de votre domicile

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**En cas d'urgence médicale, contacter le 15**

Si vous vous déplacez à la brigade de gendarmerie ou au  
commissariat, cochez la case « déplacement pour motif familial  
impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

### TROUVER UN HEBERGEMENT D'URGENCE pour vous et vos enfants

**Contactez le 115**

**VOISINS Réagissez** : si vous entendez des cris, des bruits de lutte,  
des appels des enfants, n'hésitez pas à appeler le 17 ou le 112  
(portable),

« Ne rien faire , c'est cautionner »

Les violences au sein du couple sont punies par la loi.

« VICTIMES, il est interdit de sortir mais pas de FUIR . »



**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES  
3919**

Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?

Le mieux, c'est  
d'en parler !



[www.allo119.gouv.fr](https://www.allo119.gouv.fr)

**EN CAS  
D'URGENCE,  
FAITES LE 17  
OU LE 112 (PORTABLE)**